

Compte-rendu du Comité d'usagers de la forêt régionale d'Étréchy

23 mars 2017

Agence des espaces verts (AEV) :

- Mathieu Frimat, responsable du service aménagement et gestion
- Claire Nowak, responsable de la mission gestion, chasse, surveillance
- Odile Jannin, technicienne en charge de la forêt d'Étréchy
- Nathalie Petitjean, chargée de mission territoriale Essonne

Office national des forêts (ONF) :

- Catherine Aristaghes, chef de projet aménagement
- Pascal Martin, chef de l'unité territoriale Ouest Essonne
- Anthony Winiger, technicien en charge de la forêt d'Étréchy

Usagers et partenaires :

- Mme Elisabeth Dailly, maire d'Étréchy
- Les associations sportives : STREPI RANDO, le Vélo Vert Francilien, le Club d'orientation, l'ACE Étréchy, le centre équestre, les enseignants d'EPS du collège Le Roussay, et de nombreux amateurs de randonnée, de marche nordique, d'équitation et de promenade
- Les sapeurs-pompiers d'Étréchy et la brigade montée de Saint-Chéron
- Les autres associations et les habitants d'Étréchy, du Roussay, et de Fontaineliveau : SNL EES, ADEIC 91, AHVJ, Attelages 91, le club de yoga, la bibliothèque, le locataire agricole, les deux associations locales de chasse.

L'objectif de la réunion est de présenter l'aménagement forestier, un document qui planifie les travaux qui seront menés en forêt pendant 20 ans. La forêt appartient à la Région depuis 1981 et elle est gérée par l'AEV. Comme toutes les forêts publiques, Étréchy est soumise au « régime forestier » et une partie de la gestion est réalisée par l'ONF : entre autres le marquage des arbres, la vente du bois, et la rédaction de l'aménagement forestier.

Présentation de l'ONF

Les documents présentés par l'AEV et l'ONF sont disponibles sur le site de l'AEV en cliquant [ici](#).

Mme Catherine Aristaghes (ONF), qui a rédigé ce document, en fait la présentation. Un aménagement a une valeur réglementaire, c'est un plan de gestion qui fait le point sur l'état de la forêt et planifie les futurs travaux.

La forêt d'Étréchy se distingue par sa topographie diversifiée ce qui se reflète dans des sols : du vallon fertile au chaos de grès, en passant par l'ancienne carrière de sable. La forêt est composée en majorité de chêne, puis de châtaignier et de charme, avec un peu de pins et d'autres essences. Elle est en bonne santé mais sur certains secteurs les boisements sont très denses, ce qui peut les fragiliser.

La forêt est couverte par deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique : il y existe des espèces protégées d'insectes, de papillons, d'oiseaux et de reptiles, qui dépendent surtout des milieux « ouverts » (carrière et prairie). Elle est fréquentée par les riverains et est traversée par un GR et un PR.

Pour les 20 prochaines années les objectifs de la forêt sont l'accueil du public et la protection de la biodiversité. Il faudra améliorer la stabilité des boisements et prévoir leur renouvellement pour les générations futures. Le choix a été fait de mener une gestion en futaie irrégulière. Par ailleurs, des actions ciblées en faveur de la biodiversité sont prévues.

Dans la futaie régulière, tous les arbres d'une parcelle ont globalement le même âge ; au moment de la récolte, la dernière coupe présente un aspect de « coupe rase ». Dans la futaie irrégulière, on récolte les gros arbres un peu partout de façon à avoir des semis, des jeunes arbres, et des arbres adultes, qui cohabitent ensemble sur chaque parcelle. On intervient plus souvent mais en coupant moins, et la forêt a un aspect plus clair.

Comment cela va-t-il se traduire dans les prochaines années ?

- 2019 : ouverture des cloisonnements (des cheminements qui sont utilisés uniquement par les tracteurs forestiers pour éviter qu'ils ne circulent partout dans le sous-bois) et éclaircies dans les parcelles 6 à 13 (sauf la 8).
- 2020 : ouverture des cloisonnements et éclaircies sur le reste de la forêt sauf les coteaux.
- 2025 : éclaircies dans le bas des pentes.
- Puis éclaircies par blocs de parcelles tous les 3 ans.

Questions du public

Va-t-on avoir l'information avant le début des travaux ?

L'AEV informera la mairie quand la coupe sera « vendue » et fera des articles dans le journal municipal. Des panneaux seront mis en place. Attention, un chantier forestier est long : entre le moment où l'ONF marque les arbres et la fin du chantier, il peut s'écouler deux ans. L'entreprise qui achète la coupe gère ses équipes d'ouvriers entre différents chantiers et ni l'AEV ni l'ONF ne peuvent lui imposer d'être présente à un moment donné, même si on peut mettre en place des restrictions (par exemple, interdire les abattages au printemps).

Est-ce que les coupes vont gêner les activités en forêt ? Présentent-elles un risque pour les sportifs ?

D'une manière générale le bûcheron devra garder tous les chemins ouverts en permanence. Il est possible qu'un arbre tombe en travers, il sera vite enlevé. Il n'y a pas de travaux le dimanche et ils ont lieu surtout en hiver.

Pour les associations et les écoles : Chaque manifestation organisée en forêt (nettoyage, course, cross...) doit être signalée à l'AEV au minimum 2 mois avant [avec ce formulaire](#). Cela permet à Mme Jannin de vérifier que l'itinéraire et les dates n'entrent pas en conflit avec d'autres activités comme la chasse ou les travaux, et de pouvoir joindre les organisateurs en cas de besoin. Si les événements ont lieu plusieurs fois dans l'année, l'AEV vous fera une convention annuelle.

Pour les particuliers (joggeurs, promeneurs, cavaliers) : le bûcheron doit garder tous les chemins ouverts, donc ils restent praticables. En revanche, pendant la coupe, la traversée de la parcelle par de petits sentiers qui ne sont pas recensés sera interdite. Des panneaux de chantier seront posés par les entreprises.

Pour savoir si l'itinéraire que vous utilisez est un « faux chemin » (sentier non-officiel), vous pouvez vous référer au plan de la forêt sur les panneaux d'accueil, sur le [site internet de l'AEV](#), ou dans le document d'aménagement qui va être mis en ligne sur le site de l'ONF. Les chemins sur ces cartes sont officiels et seront gardés ouverts.

Les parcelles 6 à 13 seront-elles toutes en chantier en même temps ? Par où sera sorti le bois ?

Ces parcelles seront probablement vendues à la même entreprise car il n'y a pas un gros volume de bois et les bûcherons ne se déplacent pas pour de trop petits volumes. Cela permettra de faire cette zone en une fois, puis

de ne plus intervenir avant 2025 environ. Tandis que si l'on faisait une parcelle à la fois, il y aurait toujours des chantiers dans ce coin de la forêt.

Le bois sera débardé par les tracteurs jusqu'à la nouvelle place de dépôt en bas du chemin principal. Les camions viendront le chercher à cet endroit : il n'y aura pas de passage de grumiers sur le chemin en lisière de pavillons.

Pourquoi reprenez-vous la gestion maintenant après de longues années sans travaux ?

Justement parce que la forêt est trop dense et a besoin d'être éclaircie pour ramener de la stabilité dans les boisements. Des arbres qui poussent serrés ont une petite couronne car ils se concurrencent entre eux pour avoir accès à la lumière. Ils sont plus fragiles aux coups de vent, aux maladies. Auparavant tout était bloqué à Étréchy par l'absence d'accès, le chantier de la route a permis de régler ce problème.

L'AEV gère 10 000 ha de bois et depuis plusieurs années elle reprend la gestion des forêts régionales avec l'ONF, qui rédige progressivement les nouveaux plans de gestion.

Est-il possible de faire du débardage à cheval ?

Oui, l'AEV a régulièrement des chantiers de débardage à cheval. Il est prévu de faire une partie avec des débardeurs à cheval à Étréchy sur les chaos gréseux dans les pentes. Mais le cheval ne pourra pas tout faire, d'une part car ce sont des chantiers longs, et d'autre part parce que ce sont des prestations qui ont un coût élevé. Cela se prête plutôt à des situations particulières comme les sols humides et les zones difficiles d'accès.

Qui vérifiera que le terrain est bien remis en état ?

M. Anthony Winiger, le technicien ONF, suivra le chantier. En cas d'ornières profondes le bûcheron devra remettre un coup de lame pour aplanir. En cas de fortes pluies comme cet hiver, le chantier peut être interrompu.

Les camions vont circuler sur une route en pente avec des virages. Cela ne risque-t-il pas de faire des dégâts ou de créer du dérangement avec le bruit ?

L'entreprise adaptera son matériel à la route, une visite sera faite avant le chantier. Un camion grumier est plus long qu'un camion ordinaire mais le poids est réparti sur chaque essieu. En terme de dérangement, en période de sortie des bois, on parle d'un à deux grumiers par jour seulement.

Que faites-vous pour vous assurer que les coupes ne dérangent pas les oiseaux, les écureuils ?

L'ONF maintiendra des arbres morts et des arbres à cavités dans lesquels les oiseaux et les chiroptères peuvent nicher. Une zone entière de la forêt (l'îlot de sénescence) sera laissée sans travaux. Pour les oiseaux, on tient compte des périodes de nidification : les abattages sont interdits au printemps. Enfin, la reprise des coupes va permettre de ramener de la lumière dans le sous-bois, ce qui va relancer la pousse d'herbacées, d'arbustes et de fourrés utilisés par les oiseaux pour se nourrir et s'abriter.

Les arbres tombés dans le boisement vont-ils rester sur place ? Les coupes vont-elles déstabiliser les arbres restants ?

Des arbres morts sont maintenus pour la biodiversité. Les arbres tombés en raison de coups de vent (chablis) peuvent être enlevés par les bûcherons. Les coupes seront limitées : on intervient plus souvent mais en coupant moins, pour garantir que le boisement reste résistant au vent. Au fur et à mesure des éclaircies, les arbres auront plus d'espace pour grandir et deviendront plus stables.

Présentation de l'AEV

Ces dernières années, l'AEV a réalisé une série de travaux de mobilier et d'accueil :

- L'installation de bancs en 2011 ;
- L'installation de plans de la forêt et de panneaux d'accueil en 2012 ;
- Le remplacement des poubelles et des plots du parking en 2013 ;
- La rénovation des marches d'un sentier pédestre en 2015 ;
- La restauration du Calvaire de la Butte Saint-Martin en 2016 ;
- Cette année, le parking va être refait et de nouveaux plots seront posés.

En travaux écologiques, l'AEV a aussi réalisé :

- La restauration des landes à callune de la Butte Saint-Martin en 2013 ;
- Et la réouverture de la carrière de sable (éclaircie des pins) pour favoriser les insectes et les oiseaux des milieux ouverts, en 2017.

Enfin, chaque année l'AEV assure l'entretien du site : le nettoyage, la fauche de la prairie, les abattages et élagages d'arbres dangereux en bord de route, et l'entretien des chemins de promenade.

Des arbres penchent au-dessus d'un chemin ou sont tombés en travers : à qui s'adresser ?

L'AEV réalise des tournées de sécurisation sur tous les chemins plusieurs fois dans l'année. Pour faire un signalement, vous pouvez télécharger l'application « Ville d'Étréchy » sur votre portable et géolocaliser le problème avec une photo. L'information est transmise aux services techniques de la ville qui relayent à l'AEV, généralement les travaux sont faits dans la semaine. Cela vaut aussi pour les dépôts de déchets.

Quelle est la distance de sécurité d'un chasseur par rapport aux habitations ?

Le chasseur peut se tenir juste au pied d'un pavillon, rien ne lui interdit. En revanche, il est strictement interdit de tirer en direction d'une habitation. Les dates de chasse (toujours des lundis) sont communiquées à la mairie et aux entreprises et les chasseurs mettent en place des panneaux le jour J. Il est important de prévenir l'AEV de vos événements en forêt pour éviter ces dates.

Le parking rue Fontaineliveau est en mauvais état. Qu'allez-vous faire ?

C'est dû à une entreprise qui est venue évacuer le tas de branches du chantier de la route pour le recycler en compost. Les chauffeurs sont intervenus en période de neige et ont fait des dégâts. L'AEV a prévu la remise en état, le parking sera refait dans les 2 mois.

Des cavaliers et des promeneurs sont dérangés par les propriétaires de chiens d'un club canin, qui promènent des chiens agressifs sans laisse. Que faites-vous ?

Le règlement de l'AEV interdit de promener son chien sans laisse le printemps et l'été, période de reproduction de nombreux animaux. Les chiens de garde et de défense doivent toujours être tenus en laisse, et les chiens d'attaque sont interdits en forêt toute l'année. Les maîtres contrevenants s'exposent à des amendes. L'AEV va faire des articles et des affiches pour rappeler cette règle et va tenter de contacter le club canin. En cas de danger, il faut faire appel aux forces de l'ordre.

Des quads et des motos sont présents en forêt et présentent un danger pour les promeneurs.

Les engins à moteur sont interdits en forêt régionale car ils sont un danger pour le promeneur et dégradent l'environnement. L'AEV va aussi faire un article qui rappelle cette règle. À partir de cet été, la brigade équestre de l'AEV (gardes assermentés) et la brigade de gendarmerie de Saint-Chéron vont réaliser ensemble des opérations anti-moto à Étréchy. Là encore, en cas de danger, il ne faut pas s'interposer directement mais faire appel aux forces de l'ordre.

Le parking est souvent sale le lundi, c'est ce jour-là qu'il faudrait intervenir pour le nettoyage.

Nous prendrons cela en compte autant que possible. L'AEV ramasse les poubelles tous les quinze jours à Étréchy et ramasse tous les dépôts sauvages (36 m³ en 2016). Cela dépend des budgets qui ne sont pas en hausse et la vente de bois ne permet pas d'assurer les dépenses d'entretien. Le mieux est simplement de ne pas laisser ses déchets en forêt et de la respecter... Même les déchets verts posent problème car ils peuvent propager des espèces invasives.

L'AEV tient à remercier Mme le Maire pour son accueil
et les habitants d'Étréchy d'être venus si nombreux